Image not found or type unknown

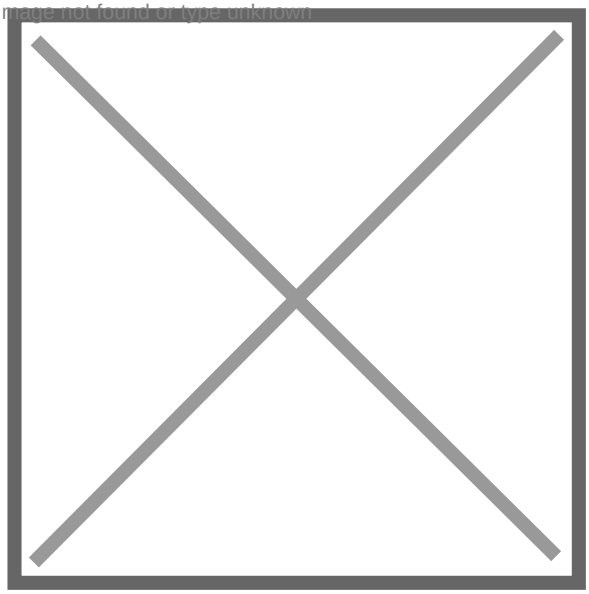

Propos calomnieux sur un forum public...

Par **Actifed**, le **03/11/2013** à **04:04**

Bonjour à tous,

J'ai une petite question à propos des messages diffamatoire et insultant sur un forum public.

Si plusieurs personnes ont tenu des propos diffamatoire et calomnieux sur une personne dans un forum public et que la personne accusée aie contacté le propriétaire du site mais celui ci ne semble pas vouloir effacer les propos calomnieux.

Qu'est-ce que la personne qui a été accusé (voire insulté) à tort pourrait faire svp ?

Plainte auprès de la police ? Est-ce qu'il y a un délai avant de pouvoir porter plainte ?

J'attends vos conseils et avis svp.

Cordialement

Par **aliren27**, le **03/11/2013** à **08:13**

Bonjour,
difficile de vous répondre..... Vous pouvez considérer comme calomnieux des propos qui aux yeux de la justice ne le seront pas.....
Il faudrait pouvoir lire pour donner un avis.

Cordialemen

Par **Actifed**, le **03/11/2013** à **09:58**

OK mais qu'est-ce qu'il doit faire si il pense être victime des propos calomnieux ou diffamatoire svp ?

Par **Lag0**, le **03/11/2013** à **10:01**

[citation]J'ai une petite question à propos des messages diffamatoire et insultant sur un forum public. [/citation]
Bonjour,
Qu'appelez-vous "forum public" ?
Les forums (fora) sont, généralement, des lieux privés...

Par **moisse**, le **06/11/2013** à **12:02**

Bonjour,
Quoiqu'il en soit diffamation et injures sont prescrits sous 3 mois.
S'agissant d'un domaine exclusivement pénal, c'est un dépôt de plainte qu'il faut effectuer.
Le domaine est très pointu et il y a peu d'espoir de faire prospérer son dossier sans l'aide d'un avocat spécialiste.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés